

EDF renforce son engagement auprès des start-ups et des PME innovantes en rejoignant l'Alliance pour l'innovation ouverte

EDF rejoint l'Alliance pour l'innovation ouverte, une nouvelle communauté initiée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, qui a pour objectif de promouvoir l'innovation en définissant un cadre de bonnes pratiques entre les grandes entreprises et les start-ups ou PME.

Au cœur du projet stratégique d'EDF, l'innovation occupe une place essentielle dans les projets de transformation de l'Entreprise et de ses métiers.

Elle se traduit notamment par de nombreuses coopérations avec des institutions scientifiques et technologiques, de grands groupes industriels ou encore des start-ups, et par la participation à des fonds d'investissement tel que le fonds Electranova Capital, créé en 2012.

L'organisation du Forum PME & Innovation en collaboration avec le Comité Richelieu mais aussi les Prix EDF Pulse sont d'autres exemples de cette dynamique.

En rejoignant l'Alliance pour l'innovation ouverte, EDF réaffirme sa volonté de monter des partenariats avec les start-ups et de conjuguer ouverture et innovation au profit de ses clients. Pour ce faire, le Groupe s'engage à respecter les dix principes de l'Alliance qui fondent un cadre de collaboration permettant de construire des relations durables, constructives et équilibrées entre grands comptes et startups.

Rappel des 10 principes :

1. L'entreprise s'engage à assurer la promotion de la start-up en interne en la mettant en relation avec ses lignes business existantes ou avec les personnes en charge d'en imaginer de nouvelles
2. La start-up s'engage à être représentée par un de ses dirigeants
3. Dans le cadre d'une relation contractualisée, l'entreprise et la start-up partagent les informations (stratégie, marché, opportunités) nécessaires au développement d'une collaboration en France et à l'international
4. La start-up et l'entreprise définissent ensemble les conditions de communication externe et de promotion de la start-up
5. La start-up et l'entreprise s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées entre elles
6. La start-up et l'entreprise s'accordent sur les modalités d'un partenariat équilibré (objectif, calendrier, financement)
7. L'entreprise s'engage à faciliter le recours aux tests des concepts avant leurs déploiements sur le marché (test-and-learn)
8. La start-up et l'entreprise s'assurent de la disponibilité des ressources humaines nécessaires à l'aboutissement du projet
9. L'entreprise adapte ses processus de décisions (achat, contractualisation, prise de participation, etc.) à la réalité de la start-up et met en place un parcours de médiation
10. La start-up et l'entreprise s'engagent à répartir de manière équilibrée la propriété intellectuelle issue du partenariat.

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,8 millions de clients, dont 28,3 millions en France. Il a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 72,9 milliards d'euros dont 45,2% hors de France. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 960 069 513,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Presse : 01 40 42 46 37